

RAPPORT DE PRESENTATION

Objet : Finances – Adoption du Budget primitif de l'année 2019

Lors de sa séance du 13 mars 2019, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour 2019.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019 soumis à votre adoption.

Le budget principal, pour l'exercice 2019, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

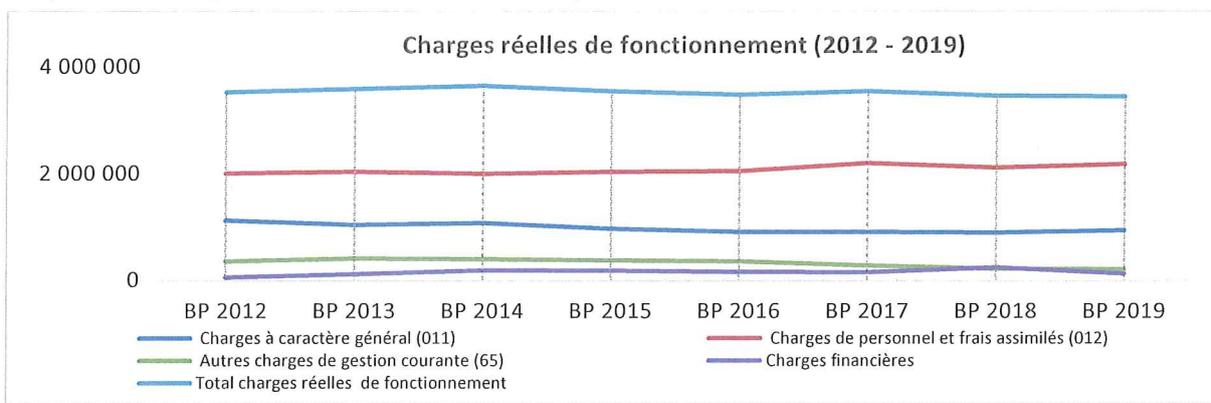
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2018		107 945.22 €		485 476.37 €
Mouvements réels	3 453 558.42	3 524 092.00	1 093 505.84	429 750.67
Mouvements d'ordre	178478.80			178 478.80
TOTAL	3 632 037.22	3 632 037.22	1 093 705.84	1 093 705.84

EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

En mouvements réels les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en baisse de -0,4%. Cela confirme bien la stratégie affichée par la collectivité de retrouver des marges de manœuvres financières supplémentaires. Ainsi l'exécution des dépenses de gestion courante fera l'objet de toutes les attentions.

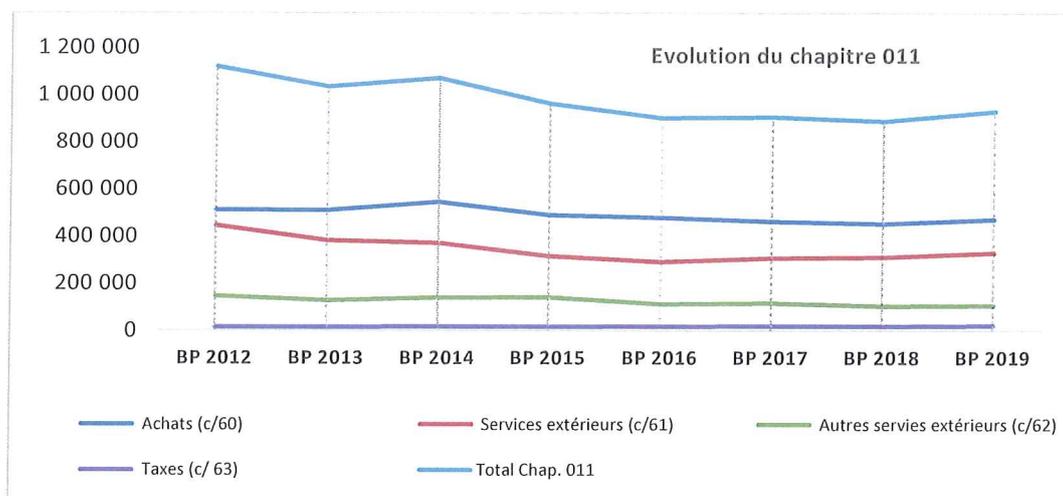


↳ **Les charges à caractère général (CHAP. 011)**

Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses réalisées par la ville pour acquérir des fournitures, du matériel, des fluides et des prestations externes. Cet ensemble de dépenses représentent en 2019, un volume de 935 155 €.

Charges à caractère général (011)	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Evol't.
Achats (c/60)	512 300	510 300	545 271	489 738	479 063	462 500	453 550	471 855	4,0%
Services extérieurs (c/61)	445 800	381 500	370 900	315 722	291 900	307 000	311 670	330 500	6,0%
Autres servies extérieurs (c/62)	147 100	127 800	139 142	140 800	113 259	117 200	104 650	106 800	2,1%
Taxes (c/ 63)	15 500	16 000	16 500	16 500	17 900	19 500	19 700	22 000	11,7%
Total Chap. 011	1 120 700	1 035 600	1 071 813	962 760	902 122	906 200	889 570	931 155	4,7%

Par rapport à l'année 2018, les prévisions budgétaires sont en hausse de 4,7%. En effet la trajectoire des charges à caractère général est très fortement impactée par des facteurs externes tel que l'inflation, les aléas climatiques, le poids des normes. Pour autant l'exécution budgétaire de ce chapitre concentrera toutes les attentions pour ne pas obérer à terme les marges de manœuvre de la collectivité.



↳ **Les charges de personnel et frais assimilés (CHAP. 012)**

Les frais de personnel constituent le premier poste de dépenses pour la ville avec un montant prévisionnel de 2 174 831 €. Des efforts significatifs ont permis une diminution de ce chapitre budgétaire.

Cet effort réel pour contenir les charges est important au vu des éléments indépendants de la volonté de la commune comme,

- La réactivation des « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » après une année de gel,
- La prise en compte des effets du glissement vieillesse technicité qui augmente mécaniquement la rémunération des agents,
- L'augmentation du taux des cotisations retraites (CNRACL)
- L'organisation des élections européennes de mai 2019.

Pour tenir compte de l'ensemble de ces éléments le budget primitif 2019 présente une hausse prévisionnelle de la masse salariale de 3,1% par rapport au prévisionnel 2018.

↳ **Les charges de gestion courante (CHAP 65)**

Ce poste budgétaire comporte notamment les subventions de fonctionnement versées aux associations et les participations obligatoires. A périmètre constant les charges de gestion courante sont en baisse.

Cette baisse s'explique essentiellement par la fiscalisation complète de la participation de la commune au fonctionnement de la piscine intercommunale.

↳ **Les charges financières (CHAP 66)**

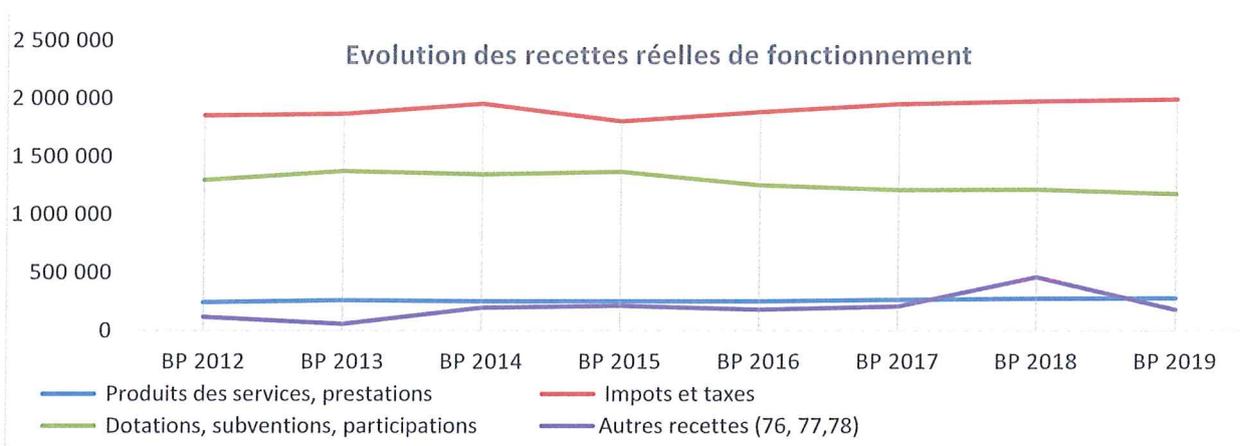
Les frais financiers correspondent aux dépenses effectuées par la ville pour rembourser l'intérêt d'emprunts.

En 2019, le budget consacré est de 126 013 € en raison de la trajectoire d'extension de la dette.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont relativement stables, si on fait abstraction des produits de cession enregistrés en 2018. Elles s'élèvent à 3 524 092 € en mouvements réels.

RECETTES REELLES	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Evol
Excédent reporté									
Produits des services, prestations	244 900	260 800	250 800	253 200	251 850	265 355	277 500	280 500	1,08%
Impôts et taxes	1 852 409	1 865 208	1 953 378	1 801 636	1 881 790	1 951 493	1 975 712	1 992 042	0,83%
Dotations, subventions, participations	1 295 761	1 373 201	1 345 828	1 367 942	1 251 525	1 211 431	1 214 717	1 177 943	-3,03%
Autres recettes (76, 77,78)	117 151	55 500	196 188	213 875	179 355	208 336	461 973	181 552	-60,70%
Total Recettes réelles	3 510 221	3 554 709	3 746 194	3 636 653	3 564 520	3 636 616	3 929 902	3 632 037	-7,58%



↳ les impôts et taxes (chap. 73)

Comme en 2018, 55% des recettes réelles proviennent de la fiscalité et des taxes diverses (dont 86% pour les contributions directes).

La fiscalité locale (Contributions directes)

Le produit de la fiscalité directe (TH, TFPB, TFPNB) est estimé à 1 713 859 € pour 2019 (+0,7% par rapport à 2018) à partir des hypothèses suivantes :

- Reconstitution des taux communaux de l'année 2018
- Evolution législative des bases fiscales d'environ +2,2%.

	Année 2018				Année 2019			
	Bases prévisionnelles d'imposition (nolliées par les services fiscaux)	Taux proposés	Produits attendus	Produits attendus / hab	Bases prévisionnelles d'imposition (nolliées par les services fiscaux)	Taux proposés	Produits attendus	Produits attendus / hab
TH	4 054 000 €	15.57%	631 208 €	153 €	4 215 000 €	15.57%	656 276 €	160 €
TFPB	3 682 000 €	28.90%	1 064 098 €	258 €	3 637 000 €	28.90%	1 051 093 €	257 €
TFPNB	8 000 €	79.15%	6 332 €	1.5 €	8 200 €	79.15%	6 490 €	1.6 €
TOTAUX	7 744 000		1 701 638 €	413€/hab.	7 860 200 €		1 713 859 €	419€/hab.

Population au 1^{er} janv. 2018 4092 Hab.

La fiscalité reversée

En tant que membre de la Métropole Rouen Normandie, la collectivité perçoit des contreparties financières. Cette fiscalité reversée comme la Dotation de Solidarité Communautaire et l'Attribution de Compensation sont stables d'une année sur l'autre.

Pour 2019, elles représentent tout de même 12% des impôts et taxes perçus par la collectivité en y incluant le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) le mécanisme de péréquation horizontale.

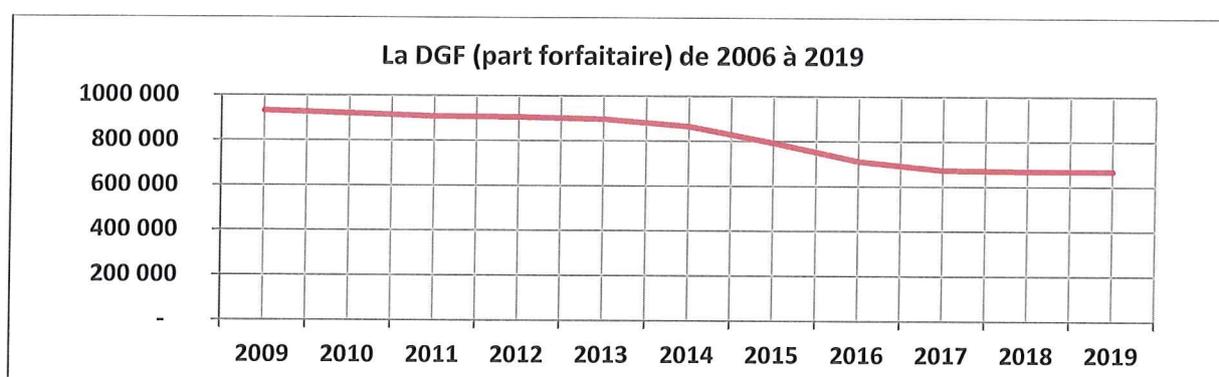
↳ **Les dotations et participations (chap. 74)**

Les dotations et participations quant à elles représentent 32% des recettes de fonctionnement de la collectivité (dont 60% uniquement pour la DGF).

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Comme en 2018, la loi de finances a précisé la stabilité de l'enveloppe de la DGF en 2019. A ce jour le montant de dotation globale de fonctionnement n'est toujours pas notifié.

Mais compte tenu des orientations de la loi de finances son niveau devrait peut varier par rapport à 2018. Une légère baisse peut être envisagée si l'on tient compte des phénomènes d'écrêtement.



↳ **Les autres dotations (compensations versées)**

Les allocations compensatrices versées pour compenser en partie ou en totalité les mesures d'exonérations ne devraient pas connaître une forte variation.

	Prévisions 2018	Réalisées 2018	Prévisions 2019
Diverses compensations	235 157	216 210	228 443

L'AUTOFINANCEMENT

Les prévisions budgétaires de l'année 2019, tendent vers une amélioration des équilibres financiers de la ville, compte tenu de la croissance projetée des épargnes (brute et nette).

La nature prévisionnelle de ces indicateurs et la construction volontairement prudente du budget devrait conduire à améliorer en réalisations ces derniers.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Le budget 2019 de la section d'investissement s'attache à répondre à l'évolution des besoins des usagers en améliorant la qualité des services rendus, leur accessibilité, et le cadre de vie de la cité déjà inscrit en reste à réaliser (441 997,44) permettront de terminer le programme de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne école Prévert en cabinets médicaux. Les travaux seront livrés fin avril.

Les crédits nouveaux inscrits au budget primitif 2019 s'élèvent à 474 972, 87€ (hors remboursement de la dette en capital). Ils serviront à financer les principaux investissements aussi bien en équipements qu'en travaux :

L'amélioration des bâtiments communaux et des équipements existants :

- Lancement de la seconde phase de réhabilitation (partie étage) de l'école Aragon Prévert. Coût des travaux au stade APD : 180 000 €. HT (hors MOE) soit 216 000 € TTC ;
- Le remplacement de la toiture en bac acier de l'école Prévert afin de pérenniser la réhabilitation en cours : 38 400 € TTC;
- Le remplacement du platelage en bois de la terrasse de la nouvelle école Aragon-Prévert suite au dommage ouvrage : 72 314,28 € TTC
- Accessibilité des bâtiments communaux : 25 000 € ;
- La réfection de l'éclairage des tennis couverts 14 053,20 € ;
- La réfection de la clôture de l'école Jean Lurçat : 15 000 €
- L'installation de nouveaux défibrillateurs dans les salles de sports : 5 800 € TTC

L'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services

- Le remplacement du matériel pour le restaurant scolaire : 15 000 €
- Matériels pour les services techniques : 3 000 €
- Matériels pour les services administratifs : 4000 €
- Matériels pour les écoles, ALSH. : 3 000 €

La sécurisation de l'espace public

- Mis en place d'un système de vidéo protection pour l'espace Gilbert GRENIER : 4 563,46 € TTC.

Le mode de financement des investissements

Pour le financement des investissements, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt. La collectivité poursuivra donc sa stratégie de désendettement.

Pour le financement des investissements inscrits au BP 2019, il mobilisera ses ressources propres.

Ressources propres disponibles	Montants
Autofinancement net de remboursement de la dette	481 893,58
FCTVA	61 900,00
Virement de la section de fonctionnement	96 823,59
Autres ressources	16 762,00

Par ailleurs la ville mobilisera également tous les leviers de subventions possibles pour la réalisation de son programme d'investissement (FAA, DETR, FSIC...) et en particulier pour la seconde phase de la réhabilitation de l'ancienne école Prévert en renforcement des services de proximité.

La cession des terrains des hauts vergers reste d'actualité. L'ensemble est estimé à 350 000 € par les services des domaines. Le produit de cette cession permettra de mobiliser des financements supplémentaires en cours d'année si la vente se concrétisait.

Remboursement du capital de la dette

Pour l'année 2019, le montant du capital de la dette est de 142 000€ ce qui ramènera l'encours de la dette en fin d'année 2019 à 2 458 286,26€, soit 600€/hab.

Il faut préciser qu'aucun emprunt souscrit par la collectivité ne relève de la qualification d'emprunt toxique et que la totalité ne présente aucun risque (*taux fixes*)

Le budget primitif (fonctionnement + investissement) de la ville pour l'année 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de **4 725 743.06 €**, (dont 76% consacrés au fonctionnement et 24% pour l'investissement) soit une augmentation de 1% par rapport à l'année 2018.
Les prévisions de dépenses de fonctionnement dans leur globalité restent stables par rapport à l'année dernière.

Sur proposition de Daniel GRENIER

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code Général des Impôts

Vu la loi de finances pour l'année 2019

Vu les instructions budgétaires et comptables de la M14

Vu les résultats du compte administratif 2018

Vu le débat d'orientations budgétaires de l'année 2019

Vu le projet de budget de l'année 2019

Vu la réunion de la commission des finances du 26 mars 2019

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter le budget primitif de l'exercice 2019,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter si nécessaire, les différentes subventions pour les différents projets inscrits dans le présent BP.

Le Maire

Daniel GRENIER

